

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2014

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 10 juin 2014, à 20 heures, sous la présidence de Jean-Marcel LAZZERINI, maire.

Présents : LAFAYE Jean-René, FRADIN François, BASMAISON Odile, SAINT-ANDRÉ Bernard, COGNET Vanessa, DIOT Claude, DIOT Henri, FRADIN Jacky, GIRE Frédéric, GRIMAUD Catherine, LE GUEN Delphine, MOULINOUX Laurent, MY André, POYET Marie-Claude

1. TRAVAUX 2014

Le Maire présente au conseil municipal, les estimations effectuées pour les travaux 2014. Après examen des devis proposés, le conseil municipal décide d'engager les travaux suivants :

Travaux de voirie

Chemin du stade 19 828 € HT soit 23 793, 60 € TTC
Chemin de Pajeau 25 377 € HT soit 30 452, 40 € TTC

Bâtiments communaux

Agrandissement du bâtiment communal (route de Vichy) servant de dépôt 4 320€ HT soit 5 184€ TTC.
Portes de l'école 6 895,61€ HT soit 8 274,85€ TTC

Par ailleurs le conseil municipal charge le Maire de demander des devis pour engager la réfection des Ponts du Moulin des Thon et du Moulins Neuf.

2. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Commission Communication Information

La commission communication s'est réunie le mercredi 14 mai à 19h à la mairie. Cette réunion a permis à chacun des membres de la commission de mieux connaître les deux supports de communication de la commune : le site internet et le bulletin municipal.

Le site internet www.ferrieres-sur-sichon.fr

- un membre de la commission devra se porter volontaire pour aider François FRADIN à tenir le site à jour
- le projet de création d'une newsletter en complément du site est à finaliser
- d'autres projets seront à étudier pour développer le site :
 - . la mise en ligne des bulletins municipaux
 - . la création de nouvelles rubriques : conseils santé, jardinage, recettes de cuisine ... sans oublier une rubrique ouverte à la diaspora Farréaudes
- le lancement d'un concours photos

Par ailleurs les membres de la commission rencontreront prochainement Trifiro Développement afin d'étudier les améliorations techniques à apporter au site.

Le bulletin municipal

- une mise à jour de la liste de distribution du bulletin s'avère nécessaire
- les articles du prochain bulletin sont à remettre avant le 20 juin

Les autres projets de la commission pour le mandat

- privilégier l'accueil des nouveaux arrivants sur la commune : dépliant, pot d'accueil ...
- promouvoir le lotissement : panneaux aux entrées du bourg, affiches, annonce sur le site internet « le bon coin » etc. ...
- créer à l'aide d'internet un agenda partagé réservé aux élus de Ferrières (avec les dates des réunions de conseil municipal, des commissions communales, de fermeture de la mairie etc.)
- aménager un local pour archiver des documents ou objets en rapport avec le passé de notre commune
- créer un nouveau logo et un blason
- favoriser des échanges avec les autres communes de France portant le nom de FERRIERES (rubrique sur le site et dans le bulletin ...)

Commission Ecole

La commission ECOLE s'est réunie le mardi 27 mai de 18 heures à 20 h 15, à l'école de Ferrières sur Sichon.

Rythmes Scolaires

La nouvelle grille horaire est présentée sous forme de tableau distinguant les périodes de classe, les récréations, le temps des repas et de la sieste pour les petits de maternelle. La pause méridienne obligatoire est de 1H30.

Mme BARTASSOT propose de mettre à disposition sa salle de classe durant le temps de midi (selon les conditions climatiques...) pour des activités. Il faut cependant prévoir l'achat du matériel nécessaire (jeux de société etc...) à ces activités, celui-ci, à la demande de la commission école, devant être différent du matériel pédagogique de la classe de maternelle. La classe s'arrête à 16 heures (contrainte : transport scolaire). Il est envisagé de servir le repas à la cantine en deux services, les enfants de maternelle d'abord, à 11 h 50, les cycles 2 et 3 ensuite, à 12 h 40. Ceci permettra un temps de repas moins bruyant et donc une réelle pause dans le rythme de la journée. Le personnel nécessaire à la surveillance soit du repas, soit de la récréation est de deux.

Activités d'enseignement

La communication entre l'école (directeur) et la municipalité (adjointe chargée de l'école) se fait régulièrement par courrier électronique; Monsieur le Maire reçoit systématiquement un double de chaque courrier. Les bons de commandes pour le matériel pédagogique sont transmis à la mairie pour validation et envoi par la mairie ; un double est redonné à l'enseignant demandeur. A la réception des colis, il est à la charge de l'enseignant d'en vérifier le contenu d'après le bon de commande qui lui a été redonné et de rendre compte à la mairie de la conformité de la livraison pour permettre la mise en paiement de la facture.

L'école de Ferrières est sous-équipée en matériel informatique au regard des évolutions nécessaires des méthodes d'enseignement que ce soit en primaire ou aux différents niveaux de la scolarité. Il paraît utile de permettre à nos élèves de se familiariser avec l'outil informatique dans les meilleures conditions. Le matériel utilisé actuellement ne permet pas de réelles activités de classe, traitement de texte ou recherches sur le web. Les enseignants souhaiteraient l'achat de trois ordinateurs portables, soit un par classe, qui conviennent à ces activités. On peut envisager des achats échelonnés. Il paraît prudent de demander l'avis des enseignants avant de finaliser les achats.

Le matériel entreposé dans les classes est réservé à l'usage des enseignants, sauf accord explicite de celui-ci.

Le budget concernant l'achat de matériel pédagogique doit être distinct de celui du matériel pour d'autres usages (garderie par exemple).

Cour de récréation

La poubelle près de la cantine pourrait être protégée par une barrière pour éviter que les enfants ne jouent à son contact.

La pose d'un porte-manteau sous l'escalier nécessite de raboter le coin saillant du palier qui pourrait blesser les plus grands.

Une bande goudronnée assez large (3 à 4 mètres) le long de la cantine servirait de piste cyclable et limiterait l'apport de terre et de sable sous les chaussures au moment d'entrer dans le bâtiment.

Le cordage du filet de jeu est usagé et présente un risque de rupture. La poutre en bois est aussi abîmée et pourrait blesser un enfant (écharde).

Il y a des fuites sur le toit du préau (fibrociment).

Madame BARTASSOT émet le vœu de disposer d'une réserve sur le budget alloué aux jeux pour profiter le cas échéant de promotions.

Sieste des petits

Trois salles sont à disposition au deuxième étage (ancien appartement de fonction). Les enseignants souhaitent que la cloison entre les deux salles de gauche soit abattue afin de disposer d'une grande salle, pour des séances de projection ou autres.

Il est à noter que le thermostat du radiateur de la salle de droite ne fonctionne pas, la température est bloquée à 25 degrés. Les problèmes de chauffage sont récurrents dans l'ensemble des bâtiments.

Garderie et service de cantine

La salle de garderie est un espace à partager. En effet, les interventions du RASED (aide ponctuelle aux enfants en difficultés), du psychologue scolaire, les réunions avec des intervenants extérieurs, nécessitent de disposer d'un espace libre qui ne peut être une salle de classe. Il conviendrait d'établir clairement, sur un tableau affiché sur la porte de cette salle, les horaires d'utilisation pour la garderie et les autres activités.

Une inscription écrite est demandée pour profiter du service garderie. Un enfant non inscrit et sans solution à la sortie de la classe le soir sera néanmoins pris en charge, la famille devra obligatoirement s'acquitter du ticket.

La personne responsable de la garderie s'assure qu'il n'y a plus d'enfant à garder (attention aux retardataires) avant de quitter son service. Ces modifications seront rajoutées au règlement de la garderie pour la prochaine rentrée scolaire.

Les élèves désirant manger à la cantine doivent s'inscrire l'avant-veille avant midi, ceci pour une meilleure gestion des commandes. *A titre exceptionnel*, un enfant inscrit le matin même, dans un cas de force majeure, sera accepté à la cantine.

Dans le cadre d'un repas en deux services, afin de respecter les règles et les consignes du service vétérinaire, l'achat d'une étuve pour conserver les plats au chaud est à envisager. Il

paraît possible de caser cette étuve dans la cuisine.

Un laps de temps de 10 mn sera nécessaire pour débarrasser les tables entre les deux services.

Divers

Les enseignants souhaitent disposer d'une clé (passe) pour fermer leur classe à clé. La personne chargée du ménage ainsi que la mairie seront en possession de cette clé.

La porte vitrée du panneau d'affichage ne résiste pas au vent, elle est endommagée.

Une rencontre entre les personnels de service et la mairie aura lieu dès que possible pour l'organisation de la prochaine année scolaire.

Ces différents points de règlement sont nécessaires afin d'assurer la bonne marche de l'école, dans un esprit de partage et de cohésion. Notre école doit être attractive, les effectifs actuels (48) n'assurant aucunement la pérennité des trois classes. L'école doit être un lieu d'éducation, agréable à vivre, pour les enfants, les personnels, les parents. Une réflexion pourrait être menée sur un embellissement extérieur côté route, et pourquoi pas une dénomination originale ?

Après un large échange, le conseil municipal décide :

- l'acquisition de 2 ordinateurs portables
- l'installation de serrures pour que les salles de classe puissent fermer à clé.

Par ailleurs un rendez-vous sera pris avec la Direction des Services Vétérinaire pour étudier les conditions matérielles nécessaires à la mise en place d'un deuxième service de repas à la cantine.

3. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal :

Par délibération N°2014/53 du 30 avril 2014, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise.

Dans sa délibération, notifiée aux maires des Communes membres, le Conseil Communautaire propose les modifications suivantes :

- Article 3 : fixant le siège de la communauté de communes au « au 26 rue Roger Dégoulange »,
- Article 5 : intégration des modifications apportées par la Loi n°2013-403 et l'arrêté préfectoral n°2724/2013 concernant l'élection des conseillers communautaires et la composition du Conseil Communautaire,
- Article 6 : composition du Bureau communautaire élargi aux « maires de chacune des communes membres ou de leur représentant qui ne sont pas eux-mêmes Président ou Vice-présidents »,
- Article 7 : intégration de la réforme de la TP « La communauté de communes applique une fiscalité additionnelle sur les quatre taxes : Cotisation Foncière des Entreprises, Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le foncier Non Bâti »,

- Article 8 : modification des ressources de la Communauté de communes « -toutes les dotations de l'Etat. »,

Il est fait lecture des nouveaux statuts ainsi modifiés, annexés à la présente délibération.

VU les dispositions des articles L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2014/53 du Conseil Communautaire notifiée à la commune le 22 mai 2014.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

approuve les modifications statutaires proposées,

mandate Monsieur Le Maire ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

4. AFFAIRES DIVERSES

- Nouveaux horaires du Bureau de Poste

A partir du 30 juin 2014, le bureau de poste sera ouvert :

Lundi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 16h

Mardi de 8h30 à 12h et de 14h45 à 16h15

Mercredi et Jeudi de 9h à 12h et de 14h30 à 16h

Vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30

Le bureau de poste sera fermé le samedi.

- Panneaux de promotion pour le lotissement

Le conseil municipal valide la maquette des panneaux qui permettront d'assurer la promotion du lotissement. Ces panneaux seront implantés aux quatre entrées de bourg. Des devis seront sollicités pour la réalisation de cette signalétique.

- Demande de subvention Enduro Loisirs Montagne Bourbonnaise

L'association ELMB, nouvellement créée qui a son siège à Ferrières, sollicite une subvention de la commune. Le conseil municipal émet un accord de principe favorable pour l'attribution d'une subvention à cette association. Le conseil municipal demande à ce que la commission en charge du « Vivre Ensemble » réexamine les aides attribuées par la commune aux associations de Ferrières. Les subventions attribuées aux associations seront fixées au cours d'une prochaine séance du conseil municipal.

- Permanence du Crédit Agricole

Le Crédit Agricole sollicite l'autorisation de la commune pour assurer des permanences hebdomadaires le jeudi sur la place de la mairie. Le conseil municipal décide de répondre favorablement à cette demande.

- Commission communale des impôts directs

Le maire communique la composition de cette commission :

COMMISSAIRES TITULAIRES

- M. MARIDET André, retraité, 17, rue Jean-Baptiste Rousseau (propriétaire de bois),
- Mme BASMAISON Odile, Agent administratif, 8, rue de la Gare,

- M. LAFAYE Jean-René, retraité, Orléans,
- M. LE GUEN Olivier, Pharmacien, 7, Cheval Rigon,
- M. DIOT Claude, Agent de maîtrise, 29, rue Jean-Baptiste Rousseau,
- M. DIOT Henri, Enseignant, 22, avenue de Chazeuil, 03150 VARENNES-SUR-ALLIER (propriétaire de bois),

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

- M. MOULINOUX Laurent, Ouvrier d'usine, 12, rue du Pavé,
- M. SAINT-ANDRÉ Bernard, Agent Conseil Général, Pajean
- Mme COGNET Vanessa, Directrice d'école, 4, route de Thiers,
- M. MY André, Employé, Terrasson,
- M. LAZZERINI Jean-Luc, Frigoriste, 14, Cheval Rigon,
- M. MATICHARD Denis, retraité, 28, rue Léon Fabre, 69100 VILLEURBANNE (propriétaire de bois).

- Elections Sénatoriales

Le conseil municipal se réunira le vendredi 20 juin 2014 à 18h pour procéder à l'élection des délégués du conseil municipal pour les élections sénatoriales du dimanche 28 septembre 2014.

- Réunion de la commission communication et information

Cette commission se réunira le vendredi 20 juin 2014 à l'issue de la réunion du conseil municipal.

- Remise de médaille

Le conseil municipal fixe au vendredi 4 juillet à 18h30 la remise de la médaille d'honneur de la commune à Justine MERCIER, championne de France de chien courant sur sanglier.

- Panneau de signalisation

Le conseil municipal valide le projet d'acquisition et de pose d'un panneau de signalétique pour le hameau de Mounier haut.

La séance est levée à 23h.

Compte rendu vu par le Maire

Affichage le 23 juin 2014

Secrétaire de séance François FRADIN